VERS LE BAC

Les dangers de la contrefaçon



Vous effectuez une période de formation en milieu professionnel au sein du service achat du magasin Joué Club dont l'activité est le commerce de jeux et de jouets.

Votre tuteur, responsable du service achat, vous demande de vous informer sur la contrefaçon et ses conséquences pour les entreprises comme pour les consommateurs. Il vous charge de finaliser une étude sur ce thème.

Vous avez à votre disposition un dossier documentaire :

Document 1 La contrefaçon, qu'est-ce que c'est?

Document 2 Principaux produits saisis en 2016

Document 3 Origines géographiques des contrefaçons saisies en 2015

Document 4 Les conséquences de la contrefaçon

... et des documents complémentaires A, B, C.

PREMIÈRE PARTIE Exploitation des documents

- Après avoir pris connaissance du dossier documentaire (documents 1 à 4), complétez la grille d'analyse (annexe 1).
- À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire mis à votre disposition, expliquez les concepts et expressions soulignés dans les documents (annexe 2).
- Choisissez parmi les documents complémentaires A, B et C celui qui vous semble le plus pertinent pour illustrer votre étude sur « les dangers de la contrefaçon ». Justifiez votre choix en complétant la grille d'analyse (annexe 3).

DEUXIÈME PARTIE Rédaction de l'étude

Pourquoi et comment lutter contre la contrefaçon?

À l'aide de vos connaissances, du dossier documentaire, et de votre expérience, vous rédigerez une étude structurée (introduction, développement en deux parties, conclusion) et argumentée de deux pages maximum vous permettant de répondre à cette problématique. Vous conclurez par un avis personnel justifié.

Cette étude répondra au plan suivant :

- identifier les caractéristiques de la contrefaçon et les moyens mis en œuvre pour y remédier,
- analyser les conséquences économiques de la contrefaçon pour les entreprises et pour l'économie en général et les dangers pour les consommateurs.

Étude à présenter en annexe 4.

Document 1

La contrefaçon, qu'est-ce que c'est?

Sont considérés comme une contrefaçon:

- la reproduction, l'usage, l'apposition ou l'imitation d'une marque, sans l'autorisation du propriétaire ou du bénéficiaire du droit exclusif d'exploitation;

- toute copie, importation ou vente d'une invention, sans le consentement du titulaire du brevet;

- toute reproduction totale ou partielle d'un dessin ou modèle, sans autorisation de l'auteur,

- toute édition d'écrit, de composition musicale, de dessin, de peinture, de production imprimée ainsi que toute reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit en violation des droits d'auteur (plagiat);

- toute fixation, reproduction ou mise à disposition du public, à titre onéreux ou gratuit, d'une prestation, d'un phonogramme, d'un vidéogramme ou d'un programme, sans l'autorisation de l'artiste-interprète, du producteur ou de l'entreprise de communication audiovisuelle.

La contrefaçon concerne tous les domaines de la consommation: alimentation, habillement et accessoires de mode, logiciels de jeux, œuvres musicales, films, pièces détachées de téléphonie mobile, cigarettes, médicaments,

D'après www.service-public.fr, 27 avril 2015

Document 2

Principaux produits saisis en 2016

(en nombre d'articles)







Téléphones mobiles 475 248

Vêtements 1 451 248





Produits alimentaires 43 518

Accessoires personnels

528 389





Produits de soins corporels 212 058

Chaussures 451 644





Équipements électriques. électroniques, informatiques

Jouets, jeux 873 400



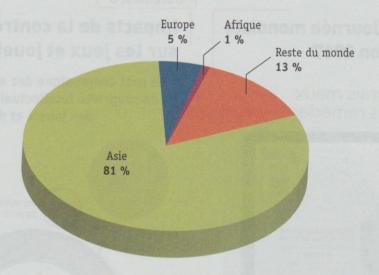


CD, DVD, logiciels 10 718

D'après Résultats 2016 des douanes françaises, www.douane.gouv.fr

Document 3

Origines géographiques des contrefaçons saisies en 2015



D'après Résultats 2015 des douanes françaises, www.douane.gouv.fr, 4 novembre 2015

Document 4

Les conséquences de la contrefaçon

Pour la santé et la sécurité

La santé publique est menacée par ces produits qui ne respectent aucune norme. Ils sont dangereux, provoquent des allergies, des accidents, mettent en péril le bien-être du consommateur. Non seulement la contrefaçon engendre des pertes financières considérables, mais surtout elle porte atteinte à la sécurité du consommateur.

La sécurité et la santé publique sont menacées lorsque des produits sont contrefaits.

Pour l'économie

La contrefaçon représente un manque à gagner de 250 milliards d'euros par an, la France perdant à elle seule plus de 6 milliards d'euros.

Le pillage du savoir-faire national copié le plus souvent à l'extérieur de nos frontières conduit à la sup-

pression régulière des postes d'emplois traditionnels : 200 000 en Europe dont 40 000 en France (étude KPMG pour l'Unifab).

Pour les entreprises

Principales victimes des contrefacteurs, les titulaires de droits comptabilisent chaque année un bilan déplorable :

- perte de chiffre d'affaires, de parts de marché, de réseaux de distribution estimée à 10 %;
- perte pour le commerce national due aux achats de contrefaçon à l'étranger ;
- nuisance sur l'image et sur la notoriété;
- entrave à la recherche et développement, dépenses de publicité, de marketing et de communication qui contribuent à construire l'image des margues.

Dossier de presse Union des fabricants (Unifab), www.unifab.com, 2015

Documents complémentaires

Document A

Affiche de la Journée mondiale anticontrefaçon 2017

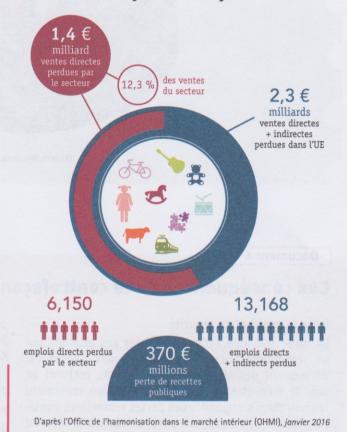
Aux vrais maux les vrais remèdes!



Document B

Impacts de la contrefaçon sur les jeux et jouets

Le coût économique des atteintes aux droits de propriété intellectuelle dans le secteur des jouets et des jeux



Document C

Les sanctions douanières

<u>La contrefaçon est un délit douanier</u>. Les sanctions fiscales douanières se cumulent avec les sanctions pénales de droit commun susceptibles d'être infligées à l'auteur de la contrefaçon.

Union des fabricants (Unifab), www.unifab.com, 29 mai 2017

Le Code des douanes prévoit :

 la confiscation des marchandises de fraude, des moyens de transport et des objets ayant servi à dissimuler la fraude;

- une amende comprise entre une et deux fois la valeur de l'objet de la fraude. Lorsque les faits sont commis en bande organisée, la peine d'amende peut être portée jusqu'à cinq fois la valeur de l'objet de fraude :
- un emprisonnement maximum de 3 ans. Lorsque les faits sont commis en bande organisée, la peine d'emprisonnement maximum est portée à dix ans.

www.douane.gouv.fr, septembre 2016